

Cette contribution a été adoptée à l'unanimité par le Bureau du CESER le 18 oct. 2021.

Elle a été réalisée par le comité de coordination Forêts-bois, composé de :

Chantal ZIMMER, Présidente,	Pascal LOUIS
Etienne CLEMENT	Yves MULLER
Yannick FASSAERT	Michèle TREMOLIERES
Bruno FAUVEL	Valérie VIANA
Sébastien LORIETTE	Annick WENGER

Quelles actions pour préserver et développer la forêt de demain dans sa multifonctionnalité ? | SYNTHÈSE

Le sujet de la forêt et ses multiples fonctions fait l'objet de l'attention permanente du CESER, qui a apporté sa contribution à chacun des travaux menés par la Région (PRFB, SRB, Biomasse ...) qui, de près ou de loin, concernait la forêt. Ces préconisations sont toujours d'actualité et elles s'inscrivent toutes dans le cadre des 100 propositions pour une Refondation économique, sociale et environnementale.

Le Grand Est, 4ème région française la plus boisée, avec 1 951 000 ha de forêts, soit un taux de boisement de 33 %, après la Corse, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Bourgogne-Franche-Comté, pèse pour 19% de la récolte totale des bois français (place de 2ème région) et 53 000 emplois, ce qui fait de la forêt une filière incontournable.

La forêt remplit trois fonctions étroitement imbriquées : une fonction sociale (loisirs, promenades, activités sportives, chasse, cueillette...), une fonction économique (production de bois d'œuvre, de bois d'industrie et de bois énergie et en conséquent pourvoyeuse d'emplois) et une fonction écologique (régulation du cycle de l'eau, épuration de l'eau, séquestration du carbone ...).

De nombreuses forêts du Grand Est ont été durement touchées ces dernières années par les sécheresses, qui les ont rendues très vulnérables aux ravageurs (scolytes, champignons, chenilles...).

La forêt est un acteur majeur de l'atténuation du changement climatique et du bien-être de la population. Afin de préserver et de développer sa multifonctionnalité, l'enjeu actuel est d'étudier la résilience des forêts et ses capacités d'adaptation, de définir les mesures à prendre pour préserver l'avenir des forêts dans ses composantes (essences et règles de plantation) et dans ses fonctions environnementales, économiques et sociales. Cette contribution a comme objectif de « nourrir » le futur Plan Forêt 360° que prépare actuellement le Conseil régional avec ses services. Il s'agit d'imaginer la forêt de demain et ses règles d'usages à partir des connaissances d'aujourd'hui.

Le bon équilibre biologique des forêts (richesse et dynamique naturelle des écosystèmes) conditionne la santé et la résilience des forêts. La question est de savoir comment permettre à la forêt de répondre à toutes ces fonctions tout en préservant son avenir. Sensibiliser aux multiples services rendus par la forêt, former pour apporter un autre regard sur la forêt devraient assurer un meilleur partage de la forêt



Marie-Claude BRIET-CLEMONT
Présidente du CESER



Chantal ZIMMER
Présidente du comité de coordination

CESER GRAND EST

5 rue de Jéricho	Place Gabriel Hocquard	1 Place Adrien Zeller
51037 Châlons-en-Champagne	57036 Metz Cedex 1	67000 Strasbourg
03 26 70 31 79	03 87 33 60 26	03 88 15 68 00

www.ceser-grandest.fr

@cesergrandest

| ceser@grandest.fr

| @ceserge

Cet écosystème très complexe et multifonctionnel qu'est la forêt montre qu'une approche globale serait pertinente. Il s'agirait de définir une stratégie et d'en coordonner la mise en œuvre avec les divers acteurs de la filière, ce qui justifierait la mise en place d'une gouvernance publique régionale.

Les principales préconisations du CESER s'axent autour de quatre thématiques : Préservation et diversification des milieux forestiers ; Exploitation et gestion de la ressource Bois ; La forêt, un bien commun ; Une gouvernance publique régionale.

Préservation et diversification des milieux forestiers

Le CESER préconise :

Pour protéger la biodiversité, de multiplier les « parcelles en libre-évolution » et les « ilots de senescence », d'encourager les agriculteurs à développer l'agroforesterie, les associations, les communes et les entreprises qui participent à la restauration des continuités écologiques ;

Pour atténuer le changement climatique, de privilégier la régénération naturelle et les forêts mixtes et d'expérimenter les « Solutions fondées sur la Nature » ;

De recenser toutes les initiatives citoyennes, associatives ou communales et d'en assurer un suivi scientifique ;

Pour rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique, de mettre en œuvre les outils réglementaires existants, renforcer le dialogue entre toutes les parties prenantes ;

Démultiplier l'élaboration de Chartes forestières, une démarche volontaire ;

Favoriser la présence de boisements dans et autour des villes, afin de lutter contre les îlots de chaleur, la pollution de l'air et apporter une fonction récréative pour les citoyens.

Exploitation et gestion de la ressource Bois

Le CESER préconise :

Que le bois exporté soit transformé localement avant d'être vendu sur le marché mondial.

Que les entreprises régionales de la 1ère et 2ème transformation du bois soient soutenues dans leurs investissements en équipement.

Que des aides soient apportées aux exploitants forestiers pour investir dans des engins permettant de préserver les sols forestiers.

Que des contrats d'approvisionnement soient mis en place pour sécuriser l'approvisionnement des industriels du bois dans le Grand Est.

Que les entreprises régionales de transformation du bois soient sensibilisées à un approvisionnement local de la ressource en bois.

Que les métiers de la filière et la formation soient mieux valorisés pour pallier les difficultés de recrutement.

Que la Région prenne le rôle de chef de file sur le marché du crédit carbone, pour faire le lien entre les sylviculteurs et les entreprises ou collectivités intéressées.

La forêt, un bien commun

Le CESER préconise :

De subventionner le transport pour les journées de découverte à destination des scolaires et d'encourager les « écoles du dehors » ;

De sensibiliser les adultes (citoyens et bénévoles) et les professionnels au contact avec le grand public ;

D'accompagner financièrement les associations locales et les communes lorsqu'elles s'engagent pour un entretien régulier des balisages implantés sur leur territoire ;

De lutter contre les incivilités en augmentation ;

De sensibiliser les usagers des forêts à adopter un comportement respectueux.

Une gouvernance publique régionale

Le CESER préconise :

De mettre en place une gouvernance publique régionale afin de coordonner les actions des structures publiques.